



MÉMOIRE

**La reconnaissance
de l'action bénévole au Québec**



JUIN 2010

Table des matières

1 Introduction	3
2 Le contexte	4
2.1 L'action bénévole au Québec	4
2.2 Les motivations et les obstacles à l'action bénévole	6
2.3 L'action bénévole en changement	8
3 La reconnaissance de l'action bénévole	9
3.1 Les objectifs de la reconnaissance de l'action bénévole	10
3.1.1 L'engagement de nouveaux bénévoles	10
3.1.2 La contribution aux réalisations de l'organisme	10
3.1.3 La fidélisation des bénévoles	11
3.1.4 Le sentiment d'accomplissement des bénévoles	11
3.2 Les formes de reconnaissance	11
3.2.1 Prix d'excellence	11
3.2.2 Actions de reconnaissance	11
3.2.3 Événements de groupe	11
3.2.4 Compensations financières	11
3.3 Les expériences connues	12
3.3.1 L'exemple de la France	13
3.3.2 Dans d'autres pays européens	14
3.3.3 Une autre vision: les États-Unis	14
3.3.4 Le Canada	14
4 Les constats et les recommandations	17
4.1 Les consultations au RABQ	17
4.2 Les recommandations	18
Bibliographie	20
Crédits	21
Remerciements	21



Reconnaissance de l'action bénévole

1 Introduction

La situation de l'action bénévole au Québec pose un défi particulier en raison de la diversité de ses secteurs d'intervention et de ses multiples formes. Aujourd'hui, la situation économique et sociodémographique au Québec introduit un niveau de difficulté supplémentaire quant à la capacité d'attraction et de fidélisation des bénévoles dans les organismes, regroupements et associations, ces derniers étant sollicités de toutes parts.

Au delà de la mesure quantitative, le mouvement de l'action bénévole du Québec se rend compte que le bénévolat change. Certains signes laissent entrevoir un avenir incertain si des mesures appropriées ne sont pas adoptées. Parmi ces signes, l'essoufflement des bénévoles et la difficulté de remplacer les départs à l'intérieur de plusieurs groupes. Pour leur part, les bénévoles se plaignent du haut niveau d'exigences des bénéficiaires en regard des services attendus et rendus.

Les gouvernements provinciaux au fil des ans ont adopté différentes mesures visant à soutenir les organismes sans but lucratif et leurs actions incluant l'action bénévole. Le Québec est d'ailleurs la seule province à avoir adopté, en 2001, une politique gouvernementale d'action communautaire¹ qui définit et oriente les pratiques gouvernementales en

matière d'action communautaire, en plus de favoriser le développement de l'action bénévole. Cette politique est accompagnée d'un cadre de référence complémentaire². De cette politique découle un ensemble de mesures qui encadrent les actions gouvernementales et celui du Secrétariat à l'action communautaire et aux initiatives sociales, dans ce secteur et en matière d'action bénévole³.

En prévision de la préparation du second plan d'action gouvernemental 2008-2012 en matière d'action communautaire et d'initiatives sociales, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, monsieur Sam Hamad, a confié, à l'été 2007, aux membres du Groupe de travail sur l'action bénévole le mandat de proposer des orientations gouvernementales concernant la promotion, le recrutement, l'encadrement et la formation des bénévoles et des gestionnaires afin de consolider le bénévolat au Québec. Le groupe de travail a formulé 17 recommandations au ministre. Bien que ne faisant pas l'objet d'une recommandation, le groupe de travail dont faisaient partie des membres du Réseau de l'action bénévole du Québec (RABQ), s'est engagé à consulter les milieux communautaire et bénévole afin de déterminer si une mesure fiscale (à définir) pouvait être attribuée à l'action bénévole.

² Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale, SACAIS, *Cadre de référence en matière d'action communautaire*, Québec, 2004

³ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale, SACAS, *Orientations gouvernementales en matière d'action bénévole : parce que j'aime ça...encore plus*, Québec, 2003.

¹ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale, SACA, *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, Québec, 2001,



Reconnaissance de l'action bénévole

Le Ministre a par la suite annoncé et mis en place un Plan de valorisation de l'action bénévole pour l'année financière 2009-2010, lui consacrant un budget substantiel. Les mesures suivantes font l'objet de diverses actions menées par le ministère, le SACAIS et le RABQ :

- Poursuivre la diffusion et la promotion de l'attestation de reconnaissance de l'action bénévole;
- Favoriser la promotion de l'action bénévole notamment en :
 - Soutenant une campagne de promotion auprès de clientèles ciblées (ex : jeunes, retraités et immigrants);
 - Diffusant le logo de l'action bénévole au Québec;
- Soutenir le projet pilote du Programme de reconnaissance des expériences de bénévolat (PREB);
- Soutenir le développement de nouveaux outils de recrutement et d'encadrement des bénévoles adaptés aux divers secteurs d'activités;
- Soutenir la formation tant des bénévoles que des gestionnaires de bénévoles.

Ce document présente les conclusions auxquelles l'organisme en arrive après deux années de consultation auprès de ses membres. À deux reprises, les membres ont été invités à réagir par le biais de questionnaires. De plus, lors d'assemblées des membres, le sujet a été discuté à la lumière des résultats des sondages effectués.

Le texte situe d'abord l'action bénévole dans son contexte québécois. Puis, la reconnaissance de l'action bénévole est discutée sous l'angle de ses objectifs et des formes qu'elle peut prendre. On y présente de plus les expériences connues à

l'extérieur du Québec. Suivent les constats et les recommandations du RABQ au Ministre.

Le Réseau de l'action bénévole du Québec (RABQ), à titre d'interlocuteur privilégié en matière d'action bénévole, entend jouer son rôle de concertation du milieu en structurant une réflexion avec ses membres afin de se pencher sur la question de la reconnaissance de l'action bénévole.

2 Le contexte

2.1 L'action bénévole au Québec

En juillet 2006, le RABQ a commandé une étude à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) pour rendre compte de la situation du bénévolat au Québec en prenant en considération l'ensemble des réalités et des transformations de l'action bénévole québécoise. Pour ce faire, l'étude visait à :

- jeter les bases d'une définition du bénévolat qui tienne compte des différents secteurs de l'action bénévole,
- comprendre l'univers complexe de l'action bénévole au Québec afin de mieux le soutenir.

Les connaissances actuelles sur l'action bénévole font état d'un consensus autour de l'idée d'engagement et du don libre et gratuit. Cette notion d'action bénévole fournit un cadre de référen-



Reconnaissance de l'action bénévole

ce permettant de mieux en comprendre les dimensions en l'examinant sous trois angles:

- **Acte volontaire gratuit et acte d'échange** comme un don, mais aussi comme le fruit de motivations et d'attentes des bénévoles.
- **Acte social** comme ayant lieu dans la société et en société au bénéfice des autres, individus et collectivités.
- **Acte public** comme pratique publique bénéficiant d'un statut.

«La pratique bénévole peut être comprise de manière opérationnelle, comme une relation d'aide entre deux acteurs ou plus, différenciée par des rôles respectifs de donateurs et de bénéficiaires, dans l'exercice de laquelle le premier refuse du second ou d'un tiers toute compensation financière pour son action et ne subit, pour ce faire, aucune contrainte extérieure autre que celle qu'il accepte lui-même suivant ses propres choix.»⁴

Mais, pourquoi devient-on bénévole? La littérature met en lumière 3 perspectives différentes :

L'action bénévole sous l'angle des motivations et des bénéfices individuels

Les études sur le bénévolat identifient 3 principaux groupes de motivations : l'altruisme, l'instrumentalisation et la satisfaction sociale et/ou personnelle (Prouteau, 1999). Ainsi, le bénévolat n'est pas totalement gratuit puisque le bénévole cherche une contrepartie à son don : un «contre don» (Marcou, 1976).

Selon les chercheurs, les bénévoles recherchent une expérience positive qui leur permettra de combler certains de leurs besoins en termes :

- de valorisation (reconnaissance de leurs talents ou remerciements);
- d'affiliation (pour créer des liens, rompre la solitude, pour se brancher sur la vie, sentir qu'on fait partie de quelque chose);
- de réalisation de soi (désir d'accomplir un travail pratique et concret, de servir les autres);
- de pouvoir et d'influence (persuader, défendre une cause, atteindre des objectifs, prendre des décisions, former les autres).

Le bénévolat comme échange

«Le bénévolat est un ensemble de dons qui forment un milieu d'échange.», Godbout, 2000.

L'action bénévole ne vise pas uniquement la production de biens ou de services mais le développement d'une relation entre le bénévole et le bénéficiaire. Il réduit la solitude et améliore la vie sociale tant du bénéficiaire que du bénévole. Il est donc un échange.

L'action bénévole comme capital social

L'action bénévole tisse un ensemble de liens et de réseaux qui unissent des personnes et des groupes au sein d'une communauté. Ces communautés, qu'elles soient géographiques ou professionnelles, d'intérêts ou ethniques, locales ou régionales, produisent un capital social qui circonscrit le milieu d'appartenance et d'identité des individus qui en sont partie prenante. Le capital social apporte une valeur aux liens créés qui se traduit par la capacité et la volonté de coopérer. L'action bénévole comme capital social donne un sens à l'existence du bénévole en le conduisant à investir dans l'action bénévole dont il espère tirer des bénéfices. Elle donne ainsi naissance à diverses formes de participation

⁴ État et idéologie du bénévolat au Québec, G. Larochelle, 1992



Reconnaissance de l'action bénévole

communautaire et à différents lieux d'engagement bénévole qui justifient le soutien public.

Le temps social de l'action bénévole, c'est une expérience de temps libre

Le bénévolat n'est pas uniquement un don de temps non rémunéré mais aussi le don d'un temps libre. Cette perspective de cadre temporel est des plus significatives puisqu'elle soulève un enjeu important en distinguant le bénévolat du travail professionnel et établit la place du libre choix des bénévoles pour se rassembler, donner des services, s'entraider et construire du capital social. Le bénévolat prend ainsi de multiples formes dans le temps et l'espace. Il est aussi mouvant selon les époques, les milieux et les générations.

En bref, l'action bénévole et les bénévoles :

- sont diversifiés et prennent de multiples formes dans le temps et l'espace;
- se teintent de la couleur des époques, des milieux et des générations;
- ont en commun le don non marchand et volontaire, le service aux personnes et à la collectivité;
- vivent dans un climat de bénéfices réciproques : ils donnent et ils reçoivent;
- s'ils occupent des tâches, leurs caractéristiques particulières consistent à créer des liens. Ce bénéfice social justifie le soutien public.

L'action bénévole est un acte gratuit, social et public.⁵

⁵ *Rendre compte du mouvement bénévole au Québec*, Réseau de l'action bénévole du Québec, Juillet 2007.

2.2 Les motivations et les obstacles à l'action bénévole

Mais avant de discuter de reconnaissance de l'action bénévole, il apparaît intéressant de s'intéresser aux motivations et aux obstacles à l'action bénévole.

Pourquoi faire du bénévolat?

L'enquête réalisée par l'UQTR auprès de groupes témoins (16 groupes et 90 personnes) des secteurs membres du Réseau de l'action bénévole du Québec a permis de détecter six groupes de motivations :

- Les valeurs personnelles de don (32%) d'où la diversité du sens donné à l'action bénévole (donner à son prochain, faire du bien, améliorer la qualité des soins et de la vie des patients ou des personnes âgées, aider les personnes en difficulté, redonner à la collectivité...)
- La cause à servir (19%) comme la qualité de vie des enfants, le développement durable, l'équité des peuples...
- La responsabilité citoyenne (14%) qui donne naissance à plusieurs mouvements différents d'action citoyenne et qui prend la forme d'engagement civique ou d'implication envers son milieu immédiat ou celui de la planète.
- La volonté de construire des liens sociaux (12%) afin de réduire la solitude des autres et de soi, de rencontrer, de s'intégrer...
- L'enrichissement personnel (10%) comme le besoin de socialiser et de construire son réseau social.



Reconnaissance de l'action bénévole

- L'acquisition de compétences (6%) personnelles et professionnelles hautement valorisées par les jeunes.

À la différence des bénévoles canadiens, on constate que le système de valeurs des bénévoles québécois n'est pas fondé sur des valeurs religieuses mais plutôt appuyé sur des valeurs humaines. D'où les multiples formes de l'engagement bénévole qui caractérisent la culture québécoise du bénévolat. Selon que les motivations à l'engagement bénévole soient personnelles ou collectives, l'étude identifie trois types de bénévolat :

- L'engagement citoyen (*volunteering service*)
L'engagement citoyen est caractérisé par une forte accentuation de services et de soutien aux institutions et se rapproche du service volontaire encadré fortement motivé par le service à autrui (sécurité civile, sports fédérés, philanthropie, réhabilitation sociale, aînés, santé et services sociaux). L'encadrement des bénévoles est plus important puisque le bénévole agit à l'intérieur d'une institution établie.
- Le soutien bénévole (*grassroots volunteering*)
Le soutien bénévole répond aux besoins des institutions et des groupes de citoyens de la société civile qui, hors l'État, donnent des services aux autres et s'entraident (centres d'action bénévole, coopération internationale, action communautaire). Dans ce type de bénévolat, le sens de la responsabilité et de la solidarité et la participation à la gestion sont marqués. De plus, l'encadrement est souvent collectif.
- L'action citoyenne (*self-help volunteering*)

L'action citoyenne est axée sur le développement autonome, l'initiative citoyenne, le milieu de vie où le bénévole est autant un acteur qu'un donneur (loisir, réseau de bibliothèque). Les bénévoles administrent généralement ces organismes.

Chez les jeunes en particulier, il semble que l'engagement et l'action citoyenne prédominent sur le don de soi comme valeur.

- Les jeunes s'engagent, ils ne se donnent pas.
- Les jeunes agissent, ils ne se conforment pas nécessairement.

Les obstacles au bénévolat

Qu'est-ce qui empêche les gens de faire du bénévolat? D'après les informations recueillies, les principaux obstacles au bénévolat sont liés :

- au manque de temps et de disponibilité;
- au peu de valeur rattachée au bénévolat par la société;
- aux frais personnels engagés par les bénévoles (transport, repas, garderie, etc.);
- à la mauvaise conception ou gestion du programme de bénévolat;
- au manque de renseignements sur les possibilités de bénévolat;
- à la perception que la lourdeur bureaucratique gêne l'efficacité des bénévoles.

Toute politique ou mesure pour la reconnaissance de l'action bénévole doit tenir compte de ces motivations et de ces obstacles : renforcer les unes et éliminer les autres seront des objectifs à considérer.



Reconnaissance de l'action bénévole

2.3 L'action bénévole en changement

Initiée par le Réseau de l'action bénévole du Québec (RABQ) en collaboration avec le Laboratoire en loisir et vie communautaire de l'Université du Québec à Trois-Rivières, cette recherche nommée *Bénévolats nouveaux, approches nouvelles*, se fonde sur des constats provenant d'études antérieures. Particulièrement, l'étude de Thibault, A., Fortier, J., & Albertus, P. (2007), *Rendre compte du mouvement bénévole au Québec : créateur de liens autant que de biens*, démontre clairement que les nouvelles formes et les nouveaux lieux de bénévolat posent un défi de taille en ce qui concerne le soutien de la diversité de ces pratiques.

Étant donné que plusieurs facteurs caractérisent cette mouvance actuelle de l'action bénévole au Québec, ces derniers méritent d'être approfondis. Particulièrement, au niveau du budget temps, des motivations à s'engager bénévolement, des réseaux sociaux ainsi que des liens sociaux créés. À partir de ces constats, cette recherche a comme objet de documenter les différents facteurs inhérents (mentionnés ci-haut) à la mouvance actuelle des pratiques bénévoles au Québec. Cette recherche pourra ainsi permettre aux différents acteurs de l'action bénévole d'adapter leurs actions en fonction des besoins à la fois des bénévoles, des clientèles deservies et des gestionnaires de bénévoles.

Dans une démarche essentiellement exploratoire, le projet vise, premièrement, à identifier les secteurs du bénévolat, les organisations et les groupes qui œuvrent hors des catégories de membres du RABQ, et deuxièmement, à identifier les modes de collabo-

ration ou de soutien de ces secteurs, structures et groupes de la part des organismes existants et des institutions québécoises.

Dès lors, il a été possible de poser l'hypothèse que le bénévolat moderne du Québec pourrait être différencié du bénévolat traditionnel de la façon suivante :

- l'engagement est plus une affaire d'individu que de communauté: le « JE » est le moteur de l'engagement;
- il y a laïcisation des motifs d'engagement : il n'est plus une obligation morale;
- on recherche des bénéfices concrets plus qu'une satisfaction morale: pour soi et les autres;
- le temps d'engagement sporadique plus que régulier: le temps manque;
- la tâche prévaut sur le membership comme motif d'engagement;
- l'action bénévole « Ça donne quelque chose et c'est *glamour* : reconnu et festif »;
- les personnes s'engagent à partir de réseaux sociaux plus que de territoire;
- les causes servies doivent être perçues comme « à la mode », ce qui amène une obligation de vendre la cause.

Dans leur rapport d'étape daté de novembre 2009, les chercheurs concluent ce qui suit :

- récemment, il y a émergence de la conviction que le bénévolat subit un changement radical en conséquence de plusieurs changements dans la société;
- le milieu académique parle de bénévolat « traditionnel » ou « classique » comparativement à un bénévolat « moderne » (Hustinx, 2001; Jakob,



Reconnaissance de l'action bénévole

1993; Kuhnlein, 1998; Olk, 1989; Rommel et al., 1997), qui évolue d'une base « collectiviste » à un fondement « individualiste » (Eckstein, 2001), de « membership » à « programme d'action » (Meijs and Hoogstad, 2001), ou de bénévolat « institutionnalisé » au bénévolat « d'initiatives » (Beck, 1997; Bromme and Strasser, 2001).

- En particulier, individualisation et la sécularisation apparaissent comme les déterminants de la restructuration des motivations et des façons de faire en bénévolat (Anheier and Salamon, 1999; Hacket and Mutz, 2002).

Selon les auteurs, le bénévolat moderne est :

- un don gratuit et volontaire de temps;
- une expérience;
- une interaction sociale;
- une tâche ou un mandat dans un groupe;
- au profit de la communauté, d'individus ou des membres du groupe.

De plus, l'expérience bénévole moderne consiste à :

- servir une cause ou des personnes (raison sociale);
- avoir du plaisir avec des amis (convivialité, confiance et appartenance);
- agir et réussir (faire quelque chose, affirmer une compétence et exercer un pouvoir);
- savoir qu'on est utile (sentiment personnel de pertinence et image du projet).

Toute politique ou mesure pour la reconnaissance de l'action bénévole doit tenir compte de cette évolution majeure dans la société québécoise.

3 La reconnaissance de l'action bénévole

Les organismes de bénévolat ont un besoin constant de nouvelles recrues. Bon nombre d'organismes ont dû raffiner leur stratégie de recrutement afin d'attirer de nouveaux candidats. Fidéliser les bénévoles expérimentés s'avère d'une importance primordiale et devient un atout majeur pour les organismes. Comment y arriver?

En 2001, une étude menée par le Centre canadien de philanthropie a permis d'identifier certaines mesures visant à améliorer l'action bénévole au Canada :

- examiner l'incidence de l'évolution sociale et démographique sur le bénévolat et ses répercussions sur la gestion des bénévoles;
- améliorer la gestion des bénévoles et les besoins de personnel des organismes bénévoles;
- établir la valeur sociale et économique du bénévolat pour les bénévoles, la collectivité et le gouvernement;
- examiner comment les employeurs peuvent mieux s'y prendre pour appuyer plus efficacement le bénévolat au Canada;
- examiner l'effet des programmes de bénévolat communautaire obligatoire sur la pratique en général et en maximiser la valeur;
- déterminer les mesures à prendre pour régler les questions de responsabilité, de confidentialité et d'obligation de rendre compte.



Reconnaissance de l'action bénévole

Une autre étude réalisée par le Centre canadien de philanthropie en 2002, auprès de 111 bénévoles d'organismes de service social et d'associations communautaires offrant principalement des services aux personnes âgées, aux jeunes et aux enfants, démontre que quatre principaux facteurs favorisent le recrutement et la fidélisation des bénévoles :

- manifester de la reconnaissance et du respect aux bénévoles (marques d'appréciation);
- fournir des expériences enrichissantes et variées qui font appel à des compétences et qui favorisent la croissance personnelle ainsi que l'apprentissage par la formation ou d'autres moyens de développement;
- communiquer aux bénévoles les attentes et les objectifs à atteindre et être réceptif à entendre leurs commentaires et suggestions;
- fournir un encadrement interne et social, principalement pour les retraités, pour qui le bénévolat est souvent un moyen de maintenir des contacts sociaux.

Ainsi, les gens tendent à être plus motivés et à trouver le temps qu'il faut si les organismes expliquent bien :

- pourquoi des bénévoles sont requis;
- pourquoi une cause en vaut la peine;
- pourquoi le bénévolat est apprécié.

La même étude met aussi en lumière que les bénévoles considèrent que les trois paliers de gouvernement peuvent exercer une influence positive pour appuyer et rendre plus positive l'expérience du bénévolat.

Trois mesures principales sont mises de l'avant :

- fournir un financement aux organismes de bénévolat;
- sensibiliser le public aux besoins et avantages du bénévolat;
- apporter des modifications de politiques comme accorder des crédits d'impôt aux bénévoles, assouplir les règles du régime fiscal pour les organismes et réduire la responsabilité civile des bénévoles.

3.1 Les objectifs de la reconnaissance de l'action bénévole

La reconnaissance de l'action bénévole, dans son sens large, est appropriée lorsqu'elle favorise :

3.1.1 L'engagement de nouveaux bénévoles

On sait maintenant que l'acte gratuit du bénévole n'est pas sans recherche de bénéfices. Identifier et satisfaire les motivations des bénévoles permettra de communiquer plus précisément les avantages du bénévolat dans l'organisation, de mieux expliquer l'importance de la cause et pourquoi l'organisme constitue un bon choix. L'organisme pourra ainsi rehausser son image et celle de la cause et aussi exercer une plus grande fidélisation auprès des personnes.

3.1.2 La contribution aux réalisations de l'organisme

Les bénévoles à qui l'on confie des tâches significatives se sentiront reconnus pour leurs talents et valorisés. Ils trouveront ainsi leurs efforts gratifiants



Reconnaissance de l'action bénévole

et la reconnaissance de ces efforts leur profitera personnellement. D'un autre côté, l'organisme bénéficiera d'un apport significatif de ses ressources bénévoles.

3.1.3 La fidélisation des bénévoles

La préoccupation de bien cibler les motivations individuelles des bénévoles associée à une action de reconnaissance appropriée combleront les besoins des bénévoles et les encourageront à poursuivre leur engagement.

3.1.4 Le sentiment d'accomplissement des bénévoles

La démonstration de l'appréciation des bénévoles en leur confiant des tâches appropriées et en valorisant leurs efforts accroîtra leur niveau de satisfaction personnelle tirée de l'action bénévole et les incitera à vouloir poursuivre leur engagement.

3.2 Les formes de reconnaissance

Une brève recherche sur Internet permet d'inventorier les principaux mécanismes actuellement en cours dans les organismes afin de reconnaître la contribution des bénévoles. Sans prétention d'être exhaustif, en voici une liste :

3.2.1 Prix d'excellence

- Prix Hommage bénévolat-Québec – Gouvernement du Québec;
- Prix Dollard-Morin – Gouvernement du Québec;
- Prix annuels Desjardins;

- Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux;
- Prix du Mérite municipal – Gouvernement du Québec;
- Prix Thérèse-Casgrain du bénévolat – Gouvernement du Canada;
- et plusieurs autres.

3.2.2 Actions de reconnaissance

- Journée internationale des bénévoles;
- Semaine de l'action bénévole;
- Attestation de reconnaissance – Gouvernement du Québec;
- passeport de bénévole;
- validation et reconnaissance des compétences acquises;
- lettre de remerciement;
- remise de récompense;
- tirage de prix;
- thé d'honneur;
- certificats cadeau;
- autres.

3.2.3 Événements de groupe

- formation des bénévoles;
- déjeuners;
- visites organisées;
- activités ou sorties de groupe;
- barbecue;
- photos de groupe;
- autres.

3.2.4 Compensations financières

- allocation de dépenses (kilométrage, repas, etc.);
- autres.



Reconnaissance de l'action bénévole

Le SACAIS et le RABQ ont déployé ces dernières années des efforts pour maximiser l'utilisation d'outils créés pour soutenir l'action bénévole :

- dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole, le RABQ collabore à la sélection des candidats au prix Hommage bénévolat-Québec sous la responsabilité du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) et en collaboration avec la Fédération des centres d'action bénévole du Québec;
- en 2004, le SACAIS a lancé un concours «J'imagine l'action bénévole» afin d'identifier un logo de l'action bénévole. Le RABQ représentait le milieu bénévole lors de cette démarche. Le logo est maintenant promu au Québec;
- en 2006, le RABQ a produit une affiche de reconnaissance «Disons-leur merci!» qui est disponible pour diffusion.

Il existe donc plusieurs façons de reconnaître l'action bénévole. Mais pourquoi et comment y ajouter et instaurer un crédit d'impôt? Avec quel succès? Les expériences à l'extérieur du Québec peuvent aider à répondre à ces questions. C'est l'objet de la prochaine section.

3.3 Les expériences connues

Les actions du secteur sans but lucratif et bénévole au Canada, incluant les organismes de bienfaisance, se comparent avantageusement aux autres pays européens et aux États-Unis, notamment au niveau des services offerts et particulièrement du travail bénévole.

Une étude publiée par Imagine Canada et réalisée en collaboration avec l'université John Hopkins, indique que le secteur sans but lucratif et bénévole au Canada a développé un modèle hybride du modèle de « partenariat d'aide sociale » (les Pays-Bas, la Belgique, la France, l'Allemagne et l'Irlande), où l'importance du financement d'origine gouvernementale et la prépondérance des activités de prestation de services se constatent également à un niveau élevé. Toutefois, certaines caractéristiques importantes éloignent le Canada de ce modèle. Les effectifs de bénévoles y sont supérieurs à ceux des pays de partenariat d'aide sociale, ainsi que le soutien philanthropique privé, ce qui est plus conforme au modèle anglo-saxon de conception de la société civile (Australie, États-Unis et Royaume-Uni)⁶.

Les pays européens et nord-américains offrent un ensemble de mesures visant à soutenir les actes bénévoles bien qu'ils diffèrent sensiblement d'un pays à l'autre. Dans le cadre de la réflexion, il est tout à fait pertinent de documenter et d'effectuer un survol des actions développées dans différents pays afin de soutenir et de reconnaître l'action bénévole.

⁶ Hall Michael H., Barr Cathy W., Easwaramoorthy M., Sokolowski S. Wojciech, Salamon Lester M., *Analyse comparative du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada*, Imagine Canada et John Hopkins University, 2005 .



Reconnaissance de l'action bénévole

3.3.1 L'exemple de la France

En France, plusieurs dispositions légales ont été adoptées dans la dernière décennie.

Le remboursement des frais encourus par le bénévole (remboursement ou crédit d'impôt) :

En matière de remboursement des frais encourus pour accomplir son acte bénévole, un bénévole peut soit demander le remboursement des frais auprès de l'association encadrant son bénévolat, ou encore, bénéficier d'une réduction d'impôt applicable au titre des dons aux œuvres ou aux organismes d'intérêt général. La modalité concernant la réduction d'impôt est régie par les dispositifs légaux requérant qu'un reçu officiel soit émis par l'association aux fins de déduction fiscale. La législation française applique donc une mesure de déduction fiscale concernant les frais engagés par le bénévole similaire aux mesures concernant les dons et les donations.

Si le bénévole en demande le remboursement, il doit fournir les pièces justificatives ou encore, il peut bénéficier d'un montant forfaitaire raisonnable, c'est-à-dire une somme prédéterminée par l'association, le tout en respectant les critères généralement admis⁷. À la lecture des documents consultés, il semble que les bénévoles soient encouragés à utiliser la mesure de déduction fiscale plutôt que le remboursement de ses frais (kilométrage, hébergement, repas, etc.).

Depuis quelques années, le gouvernement français prévoit également différentes mesures

d'encouragement et de facilitation visant à reconnaître l'engagement bénévole.

La validation des acquis de l'expérience professionnelle du bénévole

Il s'agit de reconnaître l'expérience et les compétences acquises lors de la réalisation des actions de la personne bénévole. Une telle reconnaissance pourrait faciliter l'obtention de certains diplômes ou certificats de qualification. Cette procédure⁸ mise en œuvre dans les récentes années ne semble pas encore totalement implantée et est en cours d'examen par un groupe de travail interministériel.

Le passeport bénévole et le livret d'épargne civique
France Bénévole, une association nationale dédiée à la défense des intérêts de l'action bénévole et des bénévoles, a implanté un passeport bénévole qui, suivant le principe de la validation des acquis de l'expérience professionnelle, vise à documenter les expériences et les actions du bénévole tout au long de la vie, tout en documentant les compétences acquises. Le président Sarkozy a annoncé récemment l'implantation d'un livret d'épargne civique qui accompagnera les bénévoles pendant toute la durée de leur engagement. Cet outil leur permettrait de bénéficier de stages de formation gratuits, de l'octroi de points supplémentaires aux examens ainsi que d'une reconnaissance renforcée de l'expérience associative⁹.

⁸ La validation des acquis de l'expérience professionnelle ou bénévole (VAE), Associations.gouv.fr, Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, France
http://www.associations.gouv.fr/article.php3?id_article=758, 5 décembre 2008

⁹ La validation des acquis de l'expérience professionnelle ou bénévole (VAE), Associations.gouv.fr, Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, France
http://www.associations.gouv.fr/article.php3?id_article=758, 5 décembre 2008

⁷ Option pour une réduction d'impôts, Associations.gouv.fr, Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, France
http://www.associations.gouv.fr/article.php3?id_article=759, 8 décembre 2008.



Reconnaissance de l'action bénévole

3.3.2 Dans d'autres pays européens

L'ensemble des pays européens ont adopté différentes mesures visant également à reconnaître et soutenir l'action bénévole dans leurs pays respectifs. Aux Pays-Bas différentes mesures ont été implantées telle que : un encouragement à la formation des bénévoles, la certification des compétences acquises et la considération des expériences en volontariat dans le cadre du cursus scolaire. La Suisse et l'Autriche ont implanté un registre social dans lequel sont inscrites les activités du bénévole et les expériences acquises.

3.3.3 Une autre vision: les États-Unis

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les États-Unis et la Grande-Bretagne ont abordé la question du bénévolat sous un angle différent de partenariat social et de philanthropie privée. Les États-Unis ont la particularité de voir les différents paliers gouvernementaux établir les lois régissant l'action bénévole. L'état fédéral, sous l'action de ses présidents, a institué différents organismes sous juridiction fédérale qui gèrent et encouragent les actions bénévoles. Sous l'égide des organismes nationaux ainsi créés, les présidents du pays encouragent les étasuniens, jeunes et moins jeunes, à consacrer une partie de leur temps à travailler bénévolement en s'engageant auprès de ces organisations.

Ces interventions se sont traduites par la création et le développement de *Federal Volunteer Program* tels que *Peace Corps*, *Volunteer in Service to America* (VISTA), *Retiree Senior Volunteer Program*, etc. Le président Clinton a d'ailleurs créé le programme

de service national et communautaire, l'*AmeriCorps*. Ces programmes sont essentiellement financés et soutenus par le gouvernement fédéral. Les participants touchent une certaine forme d'indemnité compensatoire pour la durée de leur engagement. Ces programmes financent également des programmes locaux de services aux communautés.

À titre d'exemple, récemment, le président Obama a signé le *Edward M. Kennedy Serve America Act* qui vise à renforcer les interventions du *National and Community Service* qui regroupe trois autres organisations : les *Senior Corps*, *AmeriCorps* et *Learn and Serve America* et d'autres programmes. Essentiellement, ces mesures renforcent les budgets de ces organisations et vise une augmentation significative des bénévoles aux États-Unis. Les états, pour certains, légifèrent quant aux actions bénévoles et philanthropiques. À notre connaissance, il existe peu ou pas de mesures fiscales incitant les gens à s'engager bénévolement ou remboursant certains frais directs.

3.3.4 Le Canada

Au Canada, la responsabilité quant au bénévolat concerne à la fois le gouvernement fédéral, pour les organismes nationaux et les intérêts de l'ensemble des Canadiens, et les gouvernements provinciaux, pour les organismes provinciaux et les actions provinciales.

Aucune mesure fiscale précise en soutien au travail des bénévoles n'est actuellement en vigueur au Canada. Bien que plusieurs comités aient étudié la question, le gouvernement canadien n'a pas établi de règles fiscales ou légales précises non plus. Dans le cadre de l'*Initiative canadienne sur le bénévolat*,



Reconnaissance de l'action bénévole

le programme a financé certaines études qui ont abordé cette question sans qu'aucune position ni mesure concrète n'en ait découlé.

Récemment, le 29 avril 2009, le *Comité sénatorial spécial sur le vieillissement* a rendu public son rapport final sur la question. Un chapitre complet du rapport final concerne le secteur bénévole. Après avoir examiné les différents moyens pour encourager les gens à faire du bénévolat, les membres du comité constatent que les points de vue concernant l'instauration d'un crédit d'impôt divergent. Certains estiment qu'une telle mesure ne profitera pas aux personnes à faible revenu et que les modalités administratives de la gestion d'une telle mesure risquent d'augmenter sensiblement les suivis administratifs que devront assurer les organismes sans but lucratif s'avèrent lourds à administrer. D'autres considèrent une telle mesure intéressante puisqu'elle permettrait d'encourager les gens à faire du bénévolat. Bénévoles Canada en conclut qu'une telle « proposition est intéressante mais qu'une réflexion approfondie mérite d'être envisagée afin de mieux mesurer les répercussions positives possibles, ainsi que les risques posés à la participation des bénévoles et la culture du bénévolat. »

Le rapport mentionne que les organismes consultés appuient l'idée d'aider les organisations à rembourser les frais directs liés au geste bénévole, précisant que plusieurs organisations n'ont pas les moyens financiers de rembourser ces frais. Plusieurs organismes sans but lucratif qui travaillent avec des bénévoles offrent certaines compensations en lien avec les gestes posés : remboursement des frais de déplacement pour des accompagnements, l'offre d'un repas lorsque la personne travaille un certain nombre d'heures préétablies, etc. Ceci n'est toute-

fois pas une pratique instaurée par une réglementation gouvernementale et elle diffère d'une organisation à l'autre, ces frais sont financés à partir du budget de l'organisme même. Ces pratiques varient d'une organisation à l'autre, dépendamment du budget disponible. Certaines petites organisations n'ont tout simplement pas les moyens de rembourser les frais engagés par les bénévoles.

En conclusion, le comité sénatorial formule deux recommandations :

- « Recommandation 25 : que le gouvernement fédéral recherche, de concert avec le secteur bénévole, des moyens de reconnaître et de rembourser les frais directs des bénévoles, surtout dans le cadre d'activités financées par des subventions et contributions fédérales.
- Recommandation 26 : que les besoins du secteur bénévole fassent l'objet d'études complémentaires d'un comité du Sénat ou d'un groupe d'experts, dans le but d'étudier :
 - les difficultés nouvelles que posent le recrutement des bénévoles et leur fidélisation;
 - les possibilités de promotion du bénévolat;
 - le rôle du gouvernement fédéral dans le soutien de la capacité du secteur bénévole partout dans le pays, notamment le recours à un mode de financement pluriannuel et les conséquences de la création d'un crédit d'impôt pour le bénévolat. »¹⁰

Notons que le gouvernement fédéral a déposé le 3 mars 2010 à la Chambre des Communes le projet de

¹⁰ Comité sénatorial spécial sur le vieillissement, *Le vieillissement de la population, un phénomène à valoriser*, Sénat canadien, Canada, 2009, pages 146 et 148.



Reconnaissance de l'action bénévole

loi C-216, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu* (services à un organisme de bienfaisance ou une administration publique). Cette loi prévoit une déduction de 1 000 \$ du revenu imposable aux contribuables qui auront rendu un minimum de 250 heures de services à un organisme.

Le gouvernement québécois a institué, en 2006, un crédit d'impôt pour les aidants naturels. Ce crédit d'impôt remboursable¹¹ est versé à un particulier qui, sans être rémunéré, héberge un proche admissible et lui prodigue « soins et assistance continus ». Les retombées de cette mesure sont difficiles à évaluer compte tenu du peu de temps depuis son entrée en vigueur.

Suites aux différentes interventions de certains groupes de pression, les instances gouvernementales s'interrogent sur la pertinence d'établir un crédit d'impôt pour les bénévoles.

¹¹ Le ministère du Revenu définit le crédit d'impôt remboursable est défini comme étant un « montant qui est accordé à un contribuable en fonction de sa situation et qui lui est versé même si celui-ci n'a pas d'impôt à payer lors de la production de sa déclaration de revenus ». Un crédit d'impôt non remboursable est un « montant qui est accordé à un contribuable en fonction de sa situation et qui vient réduire ou annuler le montant d'impôt qu'il a à payer lors de la production de sa déclaration de revenus ».



Reconnaissance de l'action bénévole

4 Les constats et les recommandations

4.1 Les consultations au RABQ

À l'automne 2009, le RABQ a consulté ses membres pour une deuxième fois sur la question de la reconnaissance du bénévolat. Le RABQ poursuivait deux objectifs majeurs :

- cibler quelques mécanismes de reconnaissance gouvernementale en matière d'action bénévole permettant d'améliorer la capacité de recrutement et de rétention au sein des organismes communautaires et bénévoles;
- aider l'organisme à déposer son argumentaire au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

- b. le remboursement des dépenses, soit les frais encourus dans l'activité bénévole;
- c. le financement accru des organismes communautaires et bénévoles pour planifier un budget dédié au soutien des bénévoles.

Il est à noter que très peu de membres du RABQ privilégient les mesures fiscales et/ou l'instauration d'un crédit d'impôt, réduction fiscale sur le revenu du particulier. Ces mesures peuvent dénaturer le sens de l'action bénévole, qui doit demeurer un geste gratuit. De plus, l'instauration de mesures fiscales supposerait une infrastructure et une lourdeur administrative très importante.

Voici les principaux résultats qui ressortent de cette consultation :

1. Les bénévoles sont motivés par le besoin de :
 - a. aider les autres ou sa communauté;
 - b. servir une cause;
 - c. développer ses compétences.
2. La reconnaissance du geste bénévole passe par :
 - a. la valorisation de la cause;
 - b. les fêtes ou autres marques d'appréciation;
 - c. les remerciements.
3. Les mécanismes de reconnaissance à favoriser sont :
 - a. la reconnaissance des acquis et des compétences;



Reconnaissance de l'action bénévole

4.2 Les recommandations

Les recommandations qui suivent ont été formulées en se basant sur les éléments qui ressortent du présent texte.

- Attendu les motivations à faire du bénévolat qui ressortent des nombreux sondages réalisés auprès de la population;
- Attendu les changements dans l'action bénévole qui font découvrir un bénévolat « moderne » qui demande une reconnaissance différente;
- Attendu l'examen de divers mécanismes de reconnaissance et les leçons tirées des essais aux États-Unis, en Europe et au Canada;
- Attendu la volonté exprimée par les membres du RABQ.

Le RABQ effectue les recommandations suivantes :

Recommandation 1 : le financement accru des organismes qui mobilisent des bénévoles.

Le RABQ recommande que le financement des organismes communautaires et bénévoles soit rehaussé significativement pour :

- permettre un meilleur soutien au recrutement, à l'accueil, à la formation, à la fidélisation, à l'encadrement et à la reconnaissance des bénévoles;
- reconnaître l'apport essentiel de ces organismes, composante indispensable de la vie démocratique de la société québécoise dans le respect de leur autonomie;

- améliorer les conditions entourant la pratique du geste bénévole;
- permettre une meilleure promotion des résultats obtenus par l'engagement citoyen et bénévole.

Recommandation 2 : le remboursement des dépenses encourus dans le geste bénévole.

Le RABQ recommande que le financement des organismes communautaires et bénévoles prévoit un budget dédié au remboursement des dépenses encourues dans l'action bénévole pour :

- favoriser la réciprocité dans le geste bénévole (donnant-donnant);
- améliorer l'efficacité des campagnes de recrutement de bénévoles, en particulier chez les gens qui ont du temps, mais peu de moyens financiers;
- améliorer le soutien offert de façon cohérente avec le geste bénévole;
- augmenter le nombre d'heures d'action bénévole dans la communauté.

Recommandation 3 : la reconnaissance de l'expérience bénévole.

Le RABQ recommande que soient implantés divers mécanismes de reconnaissance de l'expérience bénévole dans la communauté, pour :

- favoriser l'aide à l'emploi;
- répondre à la notion du « devoir accompli »;



Reconnaissance de l'action bénévole

- valoriser l'apport du geste auprès du bénévole et de la société;
- permettre aux bénévoles de s'actualiser.

Recommandation 4 : les mesures fiscales et/ou le crédit d'impôt.

Le RABQ recommande de ne pas implanter de mesures fiscales du type « crédit d'impôt » comme mesure de reconnaissance de l'action bénévole, parce que :

- le geste bénévole doit demeurer gratuit et ne pas être dénaturé;
- l'administration d'un tel « crédit » nécessiterait des mécanismes administratifs lourds et onéreux;
- éviter de nuire à la relation d'équité qui règne entre les bénévoles et les organismes;
- garder l'équité envers les personnes qui ne paient pas d'impôt.

Le RABQ souhaite voir ces recommandations reçues et acceptées par le ministre de l'Emploi et de la solidarité sociale. Les responsables de l'organisme et ses membres offrent leur collaboration pour implanter les mesures favorisées.



Reconnaissance de l'action bénévole

Bibliographie

Association pour le Volontariat, *Loi relative aux droits des volontaires*, Belgique, <http://www.volontariat.be/>. 8 décembre 2008

Comité sénatorial spécial sur le vieillissement, *Le vieillissement de la population, un phénomène à valoriser*, Sénat canadien, Canada, avril 2009.

Hall, Michael. *Canadiens dévoués, Canadiens engagés : Points saillants de l'Enquête nationale de 2007 sur le don, le bénévolat et la participation*, Canada, 2007.

Hall Michael H., Barr Cathy W., Easwaramoorthy M., Sokolowski S. Wojciech, Salamon Lester M., *Analyse comparative du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada*, Imagine Canada, John Hopkins University, Ottawa, 2005, 44 pages.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale, *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, Québec, 2001, 59 pages.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale, *Orientations gouvernementales en matière d'action bénévole*, Québec, 2003, 43 pages.

Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, *Et en Europe?* Associations.gouv.fr, France http://associations.gouv.fr/article.php3?id_article=585, 4 décembre 2008.

Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, *La validation des acquis de*

l'expérience professionnelle ou bénévole (VAE), Associations.gouv.fr, France

http://www.associations.gouv.fr/article.php3?id_article=758, 5 décembre 2008

Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, *Option pour une réduction d'impôts*, Associations.gouv.fr, France http://www.associations.gouv.fr/article.php3?id_article=759, 8 décembre 2008.

Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, *Bénévoles, vos droits, les dispositions les plus récentes*, édition 2007, France, 23 pages

Ministère du Revenu, Québec, *Comprendre enfin les termes fiscaux*, [http://revenu.gouv.qc.ca/fr/particulier/votre_situation/jeunes_enseignants/2_compr ...](http://revenu.gouv.qc.ca/fr/particulier/votre_situation/jeunes_enseignants/2_compr...), consulté le 05-12-2008

Phillips S., R. Little B., Goodine L., *Recrutement, conservation et reconnaissance des bénévoles : Le point de vue des bénévoles*. Centre canadien de philanthropie, 2002, 10 pages.

Thibault André, Fortier Julie, Albertus Patrice, *Rendre compte du mouvement bénévole au Québec créateur de liens autant que de biens*, Réseau de l'action bénévole du Québec, 2007, 50 pages.

White House, president Obama to Sign the Edward M. Kennedy Serve America Act, [http : whitehouse.gov/the_press_office/President-Obama-to-Sign-the-Edward-M-Kennedy-Serve-america-Act](http://whitehouse.gov/the_press_office/President-Obama-to-Sign-the-Edward-M-Kennedy-Serve-america-Act), 24-04-2009.



Reconnaissance de l'action bénévole

Crédits

- ✓ Recherche et cueillette d'information : équipe du Réseau de l'action bénévole du Québec.
- ✓ Rédaction du mémoire : Jean-Claude Boisvert, consultant.



6955, rue Christophe-Colomb
bureau 103
Montréal (Québec) H2S 2H4
514-272-4004 / 1-866-496-4004

Remerciements

Le Réseau de l'action bénévole du Québec tient à remercier toutes les personnes qui se sont impliquées de près ou de loin à la réalisation de ce mémoire, notamment celles qui ont été consultées au cours des différents forums des membres et par Internet.